



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

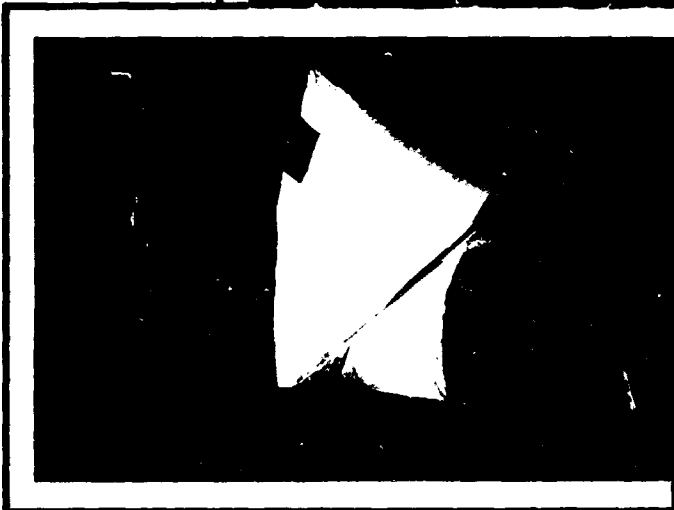
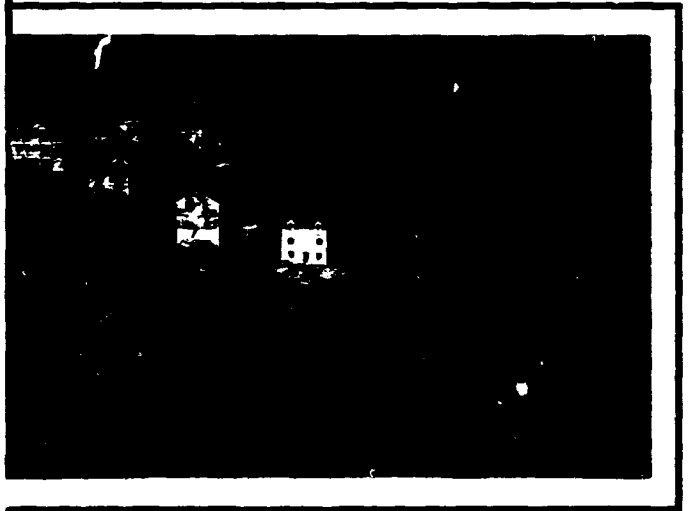
Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

LE MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME  
PRÉSENTE

# Destination Madagascar ! Investir dans le Tourisme

21561-F



pnud

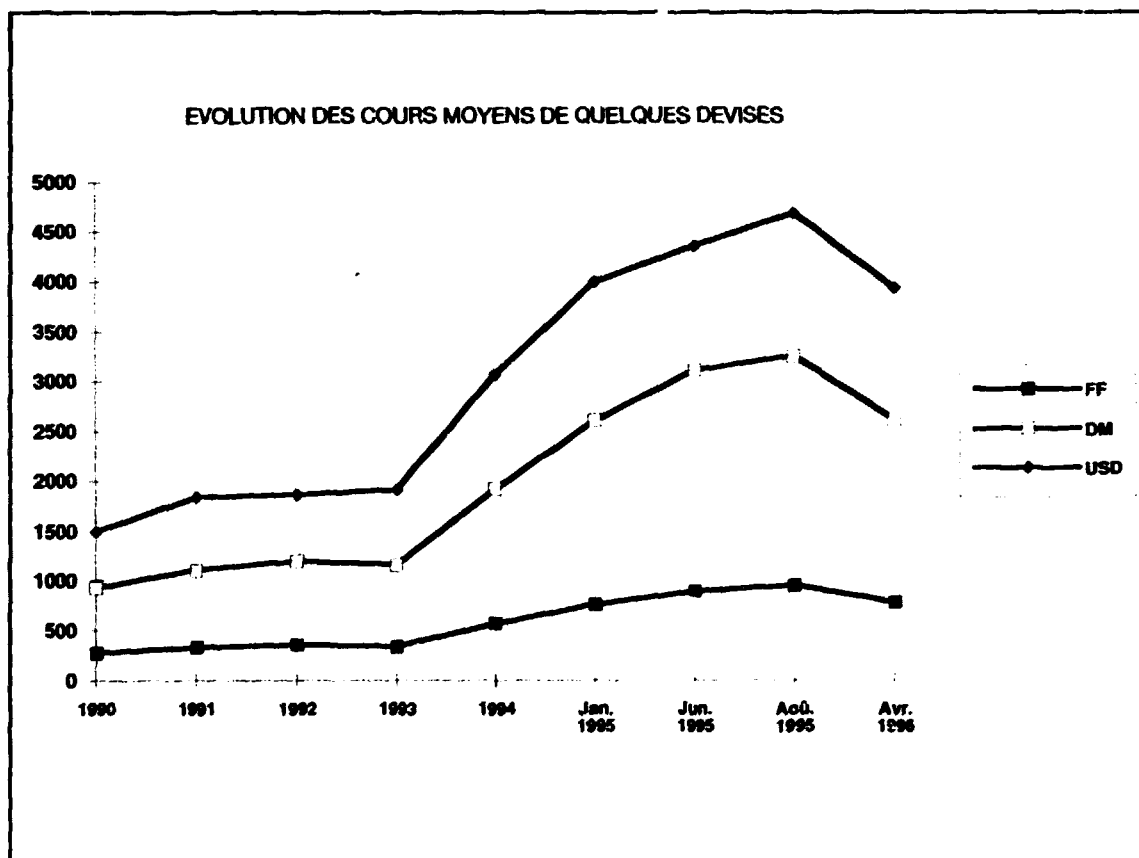


# **COUTS DES FACTEURS (1995/1996)**

- 1. COURS MOYENS DES CHANGES EN FMG**
- 2. COUTS SALARIAUX**
- 3. COUTS DE L'ENERGIE ET DE L'EAU**
- 4. TRANSPORT ROUTIER**
- 5. TRANSPORT FERROVIAIRE**
- 6. TRANSPORT MARITIME**
- 7. TRANSPORT AERIEN**
- 8. POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**
- 9. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS**

# I. COURS MOYENS DES CHANGES EN FMG

DEVICES	1990	1991	1992	1993	1994	Jan. 1995	Juin 1995	Août 1995	Avril 1996
1 Franc Français	274.70	325.55	352.35	338.18	559.49	753.67	883.60	944.76	771
1 Deutchmark	925.70	1107.15	1194.15	1158.03	1915.16	2605.29	3103.13	3251.53	2617.94
1 Livre Sterling	2571.75	3237.50	3286.75	2874.23	4724.37	6283.99	6934.63	7351.41	5966.03
1 Dollar US	1494.10	1835.40	1863.95	1913.79	3064.80	3993.48	4345.82	4681.98	3953.19
1 Franc Suisse	1078.40	1280.50	1327.25	1295.68	2274.25	3098.87	3755.00	3928.40	3232.21
1 Florin	821.60	982.50	1060.70	1030.83	1707.61	2324.05	2772.78	2903.25	2341.31
1 Lire Italienne	1.20	1.50	1.50	1.23	1.92	2.48	2.65	2.92	2.51
1 Yen	10.35	13.65	14.70	17.24	30.29	40.04	51.47	49.79	36.63
1 Franc Belge	44.70	53.70	58.00	55.43	92.97	126.49	151.07	158.15	127.43
1 ECU	1902.25	2271.65	2410.25	2239.75	3669.03	4937.12	5731.44	6078.33	4878.58
1 DTS	2026.90	2509.10	2624.10	2671.87	4415.48	5852.26	6797.83	7085.64	5680.47



Source : Banque Centrale de Madagascar

Les cartes de crédit actuellement admises à Madagascar :

- Carte Bleue Visa
- Visa International
- American Express
- Dinner's Club
- Master Card
- Euro Card
- Euro cheque

## 2. COUTS SALARIAUX

### I - MAIN-D'OEUVRE

CATEGORIE PROFESSIONNELLE				EMBAUCHE				ANCIENNETE	
				SALAIRE HORAIRE (FMG)		SALAIRE MENSUEL (*) (FMG)		SALAIRE MENSUEL (*) (FMG)	
FILIERE TECHNIQUE		FILIERE ADMINIS-TRATIVE		Secteur non agricole	Secteur agricole	Secteur non agricole	Secteur agricole	Secteur non agricole	Secteur agricole
M1	Manoeuvre Manoeuvre spécialisé	1A	Personnel de logistique Sachant lire et écrire	637,8	562,2	110 550	112 440	113 327	115 260
M2		1B		657,0	579,1	113 878	115 820	119 993	122 040
		1A							
OS1	Ouvrier débutant Ouvrier Ouvrier qualifié	2A	Employé télép. vecodeur Employé de bureau Standard-dactylo 30mn	698,7	615,9	121 106	123 180	127 215	129 385
OS2		2B		737,2	649,7	127 779	129 948	135 548	137 860
OS3		3A		785,2	692,1	136 099	138 420	145 547	148 030
GP1A	Chef d'équipe Ouvrier professionnel	3B	Aide-compt.-dactylo 40mn Employé qualifié	842,9	743,0	146 100	148 600	158 870	161 590
OP1B		4A		923,0	813,6	159 984	162 720	174 434	177 410
OP2A	Chef d'équipe qualifié	4B	Comptable qualifié Secrétaire steno- dactylo	1 012,8	892,7	175 549	178 540	197 766	201 140
OP2B		5A		1 176,2	1 036,8	203 871	207 360	233 875	237 865
OP3A	Agent de maîtrise	5B	Comptable breveté	1 384,6	1 220,4	239 993	244 080	262 318	267 810

Source : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales

(\*) à déduire CNAPS - OSTIE - IGR

Les salaires mensuels (bruts) correspondent à :

- 40 heures par semaine ou 173,33 heures par mois pour le secteur non agricole
- 200 heures par mois pour le secteur agricole

### II - PERSONNEL HORS CADRE

Salaires mensuels brut supérieur à 267 810 Fmg.

### III - HEURES SUPPLEMENTAIRES ET TRAVAUX DE NUIT

PERIODE		MAJORATION	OBSERVATIONS
- Travail de nuit	. habituel	30 %	- Les heures de travaux de nuit, sont celles comprises entre 22 h et 5 h
	. occasionnel	50 %	
- Travail de jour	. de dimanche	40 %	- Les heures supplémentaires doivent être inférieures à 20 heures par semaine
	. férié chômé non payé	50 %	
	. férié chômé payé	100 %	

Source : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales

## REGIME SOCIAL

### IV - CONGE PAYE

Durée légale du congé payé : 2 jours et demi par mois, soit 30 jours calendaires de congé pour une année de service effectif.

Sont considérés comme service effectif :

- maladie moins de 6 mois,
- accident de travail ou maladie professionnelle,
- congé de maternité : 14 semaines consécutives, dont 6 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement, et un droit d'allaitement de 1 heure par jour pendant 15 mois,
- événement familial dans la limite de 10 jours par an

### V - JOURS FERIES

Selon les textes officiels, sont déclarés jours fériés :

- jour de l'an (1er janvier)
- journée mondiale de la femme pour une demi-journée (8 mars)
- journée commémorative du 29 mars 1947 (29 mars)
- lundi de Pâques
- fête de travail (1er Mai)
- journée de l'OUA (25 mai)
- lundi de Pentecôte
- jour de l'Ascension
- fête nationale (26 juin)
- jour de l'Assomption (15 août)
- Toussaint (1er Novembre)
- jour de Noël (25 décembre)

### VI - COTISATIONS SOCIALES

ORGANISATION	COTISATIONS - % MASSE SALARIALE	
	EMPLOYEUR	EMPLOYE
CNaPS	8 % (secteur agricole) 13 % (autres secteurs)	1 %
OSTIE	5 à 55 %	1 % à 1,5 %

### VII - PREAVIS

GROUPE PROFESSIONNEL	ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE					
	< 8 jours	< 3 mois	< 1 an	> 1 an	> 3 ans	> 5 ans
M1, M2, OS1, 1A, 1B	2h	1j	8j	10j	10j + 2j/an de service sans excéder 1 m	1m
OS2, OS3, OP1, 2A, 2B, 3A, 3B, A1, A2, A3, B1, B2, B3, B4, C1, C2, C3, D1, D2, D3	8j	8j	15j	1 m	1m + 2j/an de service sans excéder 1,5 m	1,5 m
OF2, OP3, 4A, 4B, 5A, 5B, A4, B5, C4, D4	1 m	1 m	1 m	1,5 m	2 m	2 m
Ingénieurs et techniciens	1,5 m	1,5 m	1,5 m	2,5 m	2,5 m	3 m
Cadres supérieurs	2 m	3 m	3 m	4 m	4 m	6 m

Source : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales

La durée de préavis est fonction de l'ancienneté du travailleur dans l'entreprise et de la catégorie professionnelle à laquelle il appartient.

## 3. COUTS DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

### I - CARBURANTS

DESIGNATIONS	UNITES	PRIX DE VENTE A LA POMPE EN VILLE
Essence super	litre	2 120
Essence ordinaire	litre	1 800
Gas oil	litre	1 510
Pétrole lampant	litre	1 380
Gaz butane	12,5 Kg	45 000
Fuel oil	litre	498

Source : SOLIMA

Tarifs à compter de Avril 1996

du 7 Juillet 1995 (Fuel)

### II - ELECTRICITE

ZONE (1)	MOYENNE TENSION										BASSE TENSION						
	Courte utilisation (2)			Longue utilisation (3)			Poste horaire (4)				Tarif économique (5)			B.T Générale (6)			
	Prime fixe	Tarif	Redevance	Prime fixe	Tarif	Redevance	Prime fixe	J	P	N	Redevance	1ère tran.	2ème tran.	Redevance	Prime fixe	Tarif	Redevance
Z.I I	39.391	300	158 189	45 825	199	158 189	41 428	189	824	152	204 056	385	970	1 090	3 490	305	7 920
Z.I II	24 395	534	158 189	32 184	479	158 189	23 592	482	1 146	473	204 056	385	1 170	1 090	2 095	550	7 920
Z.I III	23 133	781	158 189	28 736	729	158 189	21 272	723	1 248	687	204 056	385	1 310	1 090	1 585	725	7 920

Source : JIRAMA

Tarifs à compter d'Août 1995

(1) Zone Tarifaire I : Antananarivo -Grand Tanà -Toamasina -Antsirabe -Fianarantsoa-Ambatolampy

II : Mahajanga - Toliary

III : Antsiranana-Nosy-Be-Taolagnaro-Morondava-Sambava-Sainte-Marie-Mananjary - Ambositra - Antalaha -

(2) Courte utilisation : durée d'utilisation mensuelle de la puissance souscrite < 150 h

(3) Longue utilisation : durée d'utilisation mensuelle de la puissance souscrite > 150 h

(4) Poste horaire : - J = Jour, de 06 heures à 18 heures

- P = Pointe, de 18 heures à 22 heures

- N = Nuit, de 22 heures à 06 heures

(5) Tarif économique à puissance souscrite < à 3kw

- première tranche : les 20 premiers kilowatts-heures depuis Janvier 1995

- deuxième tranche : après les 20 premiers kilowatts-heures

(6) Basse tension générale, à puissance souscrite à 3kw

### III - EAU

UTILISATEURS	FMG/m3
- Petits consommateurs < 1 000 m3/mois	
* tranche sociale < 10 m3	660
* m3 excédentaire	1 570
- Grands consommateurs > 1 000 m3/mois	1 570

Source : JIRAMA

Tarifs à compter de Janvier 1996

## 4. - TRANSPORT ROUTIER

### I- COUTS D'EXPLOITATION DES VEHICULES (FMG/véhicule-km ; TTC)

TYPES DE VEHICULES	ROUTE BITUMEE EN MOYEN ETAT	ROUTE EN TERRE EN BON ETAT
Véhicule léger (type R4-essence)	756	801
Taxi-be (type Mazda-Diésel)	1 009	1 351
Camionnette (type P 504 Diésel)	1 438	1 896
Autocar (type Tata 909 Diésel)	2 621	3 407
Camion (type MB 1513 Diésel)	3 531	4 603
Ensemble articulé (type MB 1924-Diésel)	4 397	5 350

Source : Ministère des Transports et de la Météorologie  
(Cf Journal Officiel du 10 Juillet 1995)

\* Tableau indicatif

### II - COURSES- TAXI

DESIGNATION	TARIF	
	MINIMUM	MAXIMUM
Courses en ville	4 000 FMG	10 000 FMG
Courses Centre ville/Aéroport IVATO	40 000 FMG	75 000 FMG

Source : Enquêtes

### III - TARIFS MOYENS LOCATION DE VOITURES (FMG), CABURANT EN SUS

Coût (1 000 FMG)	Voiture légère				Voiture 4x4		Voiture mini-bus		Car	
	4 places		5 places							
		Forfait		Forfait		Forfait		Forfait		Forfait
Tarif journée	80 à 120	120 à 200	100	150 à 250	100 à 240	280 à 480	100	250 à 350	100	300
Indemnité au KM	0,75 à 1,5		1,5		1 à 3,4				0,9	
Indemnité chauffeur (1 journée)	27 à 37		27 à 37		27 à 37					
Assurance	27 à 37		35 à 55		40 à 70					
TVA	20%		20%		20%		20%		20%	

Source : Agences de location de voitures

N.B.: Tarifs indicatifs calculés à partir des coûts moyens appliqués actuellement.



# 5 - TRANSPORT FERROVIAIRE

## 1 - TARIFS VOYAGEURS

**TARIFS NORMAUX (FMG/Personne) :**

TRAJETS	TARIFS (FMG)								TARIF (FF)
	TRAIN EXPRESS				TRAIN MIXTE				
	1ère classe		2è classe		1ère classe		2è classe		
	Descente	Montée	Descente	Montée	Descente	Montée	Descente	Montée	TRAIN EXPRESS
<b>Ligne Toa.Côte-Est (TCE)</b>									
Départ : 6 h 00									
Antananarivo	-	31 873	-	18 749	-	28 592	-	16 874	
Ambatoaona	5 141	25 875	3 024	15 221	4 612	23 212	2 722	13 699	
Moramanga	10 539	21 420	6 199	12 600	9 454	19 215	5 579	11 340	65
Andasibe	12 766	19 192	7 510	11 290	11 452	17 217	6 759	10 161	79
Ambila Lemaitso	24 419	7 454	14 364	4 385	21 905	6 687	12 928	3 946	160
Toamasina	31 873	-	18 749	-	28 592	-	16 874	-	197
Manjakandriana									26
Andranokoditra									165
Brickaville									143
<b>Ligne Moramanga Lac Alaotra (MLA)</b>									
Départ : 6h 00 (1)									
Antananarivo	-	24 847	-	14 616	-	22 289	-	13 154	
Moramanga	10 539	14 394	6 199	8 467	9 454	12 912	5 579	7 621	
Ambatondrazaka	22 705	2 228	13 356	1 310	20 368	1 998	12 020	1 179	141
Ambatosoratra	24 847	-	14 616	-	22 289	-	13 154	-	154
Vohidiala									130
Amboasary									96
Départ : 9 h 00 (2)									
Antananarivo	-	24 847	-	14 616	-	22 289	-	13 154	
Moramanga	10 539	14 394	6 199	8 467	9 454	12 912	5 579	7 621	
Ambatondrazaka	22 705	2 228	13 356	1 310	20 368	1 998	12 020	1 179	
Ambatosoratra	24 847	-	14 616	-	22 289	-	10 440	-	
<b>Ligne Tana Antsirabe (TA)</b>									
Départ : 6h 30									
Antananarivo	-	13 623	-	8 014	-	12 221	-	7 212	
Ambatolampy	5 741	7 883	3 377	3 377	5 150	7 071	3 039	4 173	35
Antsirabe	13 623	-	8 014	-	12 221	-	7 212	-	84
<b>Ligne Fianarantsoa Côte Est (FCE)</b>									
Départ : 7H 00									
Fianarantsoa	-	17 093	-	10 664	-	17 093	-	10 663	
Manakara	17 093	-	10 664	-	17 093	-	10 663	-	

Source : Réseau National des Chemins de Fer Malgaches (RNCFM)

Train Express : Voyageurs

Train Mixte : Wagens + Marchandises

## II - TARIFS MARCHANDISES

### 1 - CATEGORIE 1: Petits colis

Poids (Kg)	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Distance (Km)										
50	1 512	1 764	1 764	1 764	1 764	1 764	1 764	1 764	1 764	1 764
100	1 764	1 764	1 764	1 764	1 764	2 016	2 394	2 646	3 024	3 276
150	1 764	1 764	1 764	2 016	2 520	2 898	3 528	4 032	4 410	5 040
200	1 764	1 764	2 016	2 646	3 276	4 032	4 662	5 292	5 922	6 552
250	1 764	2 016	2 520	3 276	4 158	5 040	5 796	6 552	7 308	8 190
300	1 764	2 394	2 646	4 032	5 040	5 922	6 930	7 938	8 820	9 828
350	1 764	2 646	3 528	4 662	5 796	6 930	8 064	9 138	10 332	11 466
400	1 764	3 024	4 032	5 292	6 552	7 938	9 198	10 584	11 718	12 726
450	1 764	3 276	4 032	5 922	7 308	8 820	10 332	11 718	13 230	14 742
500	1 764	3 276	5 040	6 300	8 190	9 828	11 466	13 104	14 742	16 380
550	1 890	3 654	5 418	6 552	9 072	10 836	12 600	14 364	16 128	17 892

Source : Réseau National des Chemins de Fer Malgaches (RNCFM)

Tarifs à compter de Mai 1995

### 2 - CATEGORIE 2: Gros colis

MOYENS DE TRANSPORT ET DESIGNATION (FMG/Tonne)	Antananarivo Ambatolampy (67 km)	Antananarivo Antsirabe (159 km)	Antananarivo Moramanga (123 km)	Antananarivo Andasihe (149 km)	Antananarivo Toamasina (372 km)	Antananarivo Ambatondra- zaka (265 km)	COÛT (FMG) T/km
<b>WAGON COMPLET</b>							
- Hydrocarbure	13 400	31 800	24 600	29 800	74 400	53 000	200,00
- Riz et blé import et en grain	13 676	32 455	25 107	30 414	75 933	54 092	204,12
- Riz et paddy	13 760	32 655	25 262	30 602	76 401	54 426	205,38
- Marchandises diverses	14 436	34 859	26 967	32 667	81 557	58 099	219,24
- Fruits et légumes	14 436	34 258	26 502	32 104	80 151	57 097	215,46
<b>TRANSPORT EN DETAIL</b> + 100 kg en groupage	19 839	47 080	36 420	44 119	110 149	78 467	296,10
<b>TRANSPORT EXPRESS</b> Marchandises générales	39 677	94 160	72 841	88 238	220 298	156 933	592,20
<b>CONTAINER</b>							
- Port TAMATAVE/ Plateau	13 254	31 453	24 332	29 475	73 589	52 422	197,82
- Plateau/Port TAMATAVE	13 254	31 453	24 332	29 475	73 589	52 422	197,82
- Boeuf T/km	100 460	238 405	184 426	223 411	557 777	397 341	1499,40
- Fmg/tête/km	15 365	36 462	28 206	34 169	85 307	60 770	229,32

Source : Réseau National des Chemins de Fer Malgaches (RNCFM)

## 6 - TRANSPORT MARITIME

### 1 - CABOTAGE NATIONAL (Liaison intérieure) :

PRODUITS	FMG/Tonne-Mile		
	A	B	C
Sucre	168	131	94
Maïs	128	100	72
Coton			
. brute en balles (FMG/m3-Mile)	121	94	68
. grain	336	262	189
Tôles, aciers			
Aciers et fer en barre	154	120	87
Bovins (FMG/Tête-Mile)	308	241	173
Café	188	147	106
Cacao	235	184	132
Huiles alimentaires, industrielles (minérales, végétales, animales)	235	184	132
Hydrocarbures (Essence, gasoil, fuel-oil, pétrole):			
. en fûts (FMG/Unité-Mile)	35	27	19
. en bidons (FMG/Unité-Mile)	3	3	2
Marchandises en chambre froide	443	346	249
Marchandises non dénommées:			
. jusqu'à 2 m3 la tonne	327	255	184
. au-dessus de 2 m3 (FMG/m3-Mile)	160	125	90
Riz	113	88	63
Tabacs, cigarettes, paraky (FMG/m3-Mile)	107	84	60
Vanille	605	472	340

Source : Compagnie Malgache de Navigation - Tarif à compter d'Avril 1995

- N.B :**
- colis longs (plus de 6 m) et colis lourds (plus de 1.500 tonne) font l'objet de tarifs spéciaux :
  - les containers doivent être utilisés à au moins 85 % de leur capacité cubique. Si ce coefficient n'est pas atteint, la différence sera taxée:
  - trois niveaux de tarifs de base suivant les catégories de ports d'embarquement, dont:
    - . A: Sambava, Ste-Marie, Mananjary, Taolagnaro, Morondava, etc...
    - . B: Nosy-Be, Antsiranana, Manakara et Toamasina
    - . C: Mahajanga, Port St-Louis et Toliary.
  - Majorations :
    - . surcharge portuaire 20 % pour A, 10 % pour B et 0% pour C :
    - . surcharge soule en cas d'augmentation du prix de carburant = 8 % en Août 1993 (Bunker Adjustment Factor ou BAF)
    - . surcharge monétaire (Currency Adjustment Factor ou CAF) = 50 %
    - . majoration du tarif de base : 50 % (à partir de Février 1995)
- d'où montant total = Tarif de base du port d'embarquement x (surcharge portuaire du port d'embarquement + surcharge portuaire du port de débarquement) x distance en mile x BAF x CAF majoration du tarif de base de 50 %)**

### 2 - CABOTAGE REGIONAL

Liaison	Produits	Container de 30m3 (USD)	Container frigorifique (USD)
<b>Départ Port Toamasina :</b>			
Maurice	Tous produits sauf marchandises dangereuses	750	2.400
La Réunion		750	2.400 à 3.300
Seychelles		750 à 1.000	2.400 à 3.300
Comores (Moroni, Mutsamo, Dzaoudzi)		750 à 1.800	2.400
Afrique du Sud (Durban)		850	
<b>Départ Maurice, Réunion, Seychelles:</b>		750	

Fréquence: 1 navire tous les 20 jours, départ Toamasina

Source: Sociétés de Transports Maritimes - Tarifs à compter de Juillet 1995

### 3 - LONG COURRIER

Liaison	Produits	Tarif bord à bord		
		T ou m <sup>3</sup> (ECU)	Container de 30 m <sup>3</sup> (USD)	Container frigorifique (USD)
<b>a - Arrivée Port Toamasina France-Madagascar</b>	- textile	120	2 300 à 4 000	
	- cuirs	111	2 200 à 3 725	
	- petits matériels mécaniques	111	2 250 à 3 725	
	- tôles, matériaux de construction	95	2 200 à 3 200	
	- conserves alimentaires	101	2 200 à 3 400	
	- groupage	138		
<b>Nord-Continent (USA) Madagascar</b>	- textiles	125	3 500 à 4 150	
	- marchandises générales (non dangereuses)	116	3 400 à 3 890	
	- groupage	138		
<b>Asie (Singapour - Hong Kong) Madagascar</b>	- huiles alimentaires		1 900	
	- textiles		2 000	
	- marchandises générales		2 050 à 2 450	
<b>b - Départ Port Toamasina Madagascar-France</b>	- textiles	140	1 460	
	- cuirs	140 à 150	1 860	
	- café, vanille, sisal, épices..	62 à 69	1 850	
	- coton en graine ou en balles	63 à 140	900	
	- coton en fil	140 à 150	1 465 à 1 850	
	- maïs en sacs	97	1 260	
	- marchandises en général		2 100	
	- crevettes			4 000 à 4 820
	- autres crustacés			3 800 à 4 820
	- viande			3 550 à 4 100
	- foie gras			4 000 à 5 000
- clous de girofle	140	1 260 à 1 330		
- groupage	140			
<b>Madagascar- Nord Continent</b>	- textiles	150	1 465 à 3 000	
	- cuirs	161	2 000 à 2 025	
	- raphia		2 950	
	- groupage	150		
<b>Madagascar-Asie (Inde, Japon, Singapour)</b>	- textiles		1 300 à 2 700 (*)	
	- cuirs		1 100	
	- café, vanille, sisal		800	
	- crevettes et autres crus- tacés			3 900 à 9 000 (*)
	- viande			4 000
	- litchis			4 000

Source: Sociétés de Transports Maritimes

Tarifs à compter de Juillet 1995

- NB:**
- Prix all in à titre indicatif, négociable selon la quantité, la régularité et la fréquence des envois
  - Fréquences des navires: (départ port Toamasina), avec 1 toucher tous les 9 jours pour la ligne Europe-Océan Indien,
  - Colis longs (plus de 6m) et colis lourds (plus de 1,500 tonne) font l'objet de tarifs spéciaux.

(\*) Prix sans THC (Terminal Handline Charge) à l'embarquement et au débarquement.

# 7 - TRANSPORT AERIEN

## I - TARIFS PASSAGERS

### 1 - Réseau Interieur (Aller-Simple)

Depart Antananarivo	Antananarivo	Nossi-Bé	Mahe (Mada-gascar)	Trombo-lona	Franca-ristra	Toliary	Tandava-garo	Moron-dava	Sainte-Marie	Sambava	Manan-jary
Résident (FMG): Classe éco. Y	25 000	25 000	28 000	152 000	199 000	295 000	295 000	199 000	199 000	295 000	152 000
Classe affaire Z	37 000	37 000	38 500	190 000	249 000	367 000	367 000	249 000	249 000	367 000	190 000
Non-Résident (FF): Classe éco. Y	355	355	550	550	435	885	885	550	435	820	415
Classe affaire Z (1)											

Source: AIR MADAGASCAR

(1) Pour les non-résidents, les billets sont payables en devises

(2) Classe Affaire: 125 % classe économique

Tarifs à compter de Juin 1995

### 2 - Réseau Régional

Depart Antananarivo	MORONI (Iles COMORES)		DZAOUZDI (MAYOTTE)		SAINT-DENIS (Ile de la REUNION)		CURPIPE (Ile MAURICE)		MAHE (Ile SEYCHELLES)	
	AS (FMG)	AR (FMG)	AS (FMG)	AR (FMG)	AS (FMG)	AR (FMG)	AS (USD)	AR (USD)	AS (USD)	AR (USD)
Classe économique	922 000	1 200 000	200 000	1 700 000	936 000	1 572 000	245	480	357	714
Classe affaire	1 072 000	2 142 000	1 024 000	2 068 000	1 076 000	2 152 000	282	564	411	822
3 <sup>e</sup> classe	1 168 000	2 336 000	1 124 000	2 248 000	1 168 000	2 336 000	355	710	518	1 036

Source: AIR MADAGASCAR

Pour les non-résidents, les billets sont payables en devises

- la conversion des tarifs en devises (pour les non résidents) ou en monnaie locale (pour les résidents) se fait en fonction des taux de change

AS = Aller simple

AR = Aller retour

Tarifs à compter de Juin 1995

### 3 - Réseau International

Depart Antananarivo	Paris (FMG)	Francofort (FMG)	Zurich (FMG)	Londres (USD)	Berlin (USD)	Johannesbourg (USD)	New York (USD)	Tokyo (USD)	Seoul (USD)	Singapour (USD)	Bombay (USD)	Nairobi (USD)
Classe économique	5 900 000	5 900 000	5 900 000	2 100	2 100	200	3 100	2 800	3 100	2 600	1 320	336
AS	11 800 000	11 800 000	11 800 000	4 200	4 200	400	6 200	5 600	6 200	5 200	2 640	672
AR	11 800 000	11 800 000	11 800 000	4 200	4 200	400	6 200	5 600	6 200	5 200	2 640	672
Classe affaire	8 150 000	8 150 000	8 150 000	2 925	2 925	285	4 600	4 200	4 600	3 900	1 950	495
AS	16 300 000	16 300 000	16 300 000	5 850	5 850	570	9 200	8 400	9 200	7 800	3 900	990
AR	16 300 000	16 300 000	16 300 000	5 850	5 850	570	9 200	8 400	9 200	7 800	3 900	990
3 <sup>e</sup> classe	5 900 000	5 900 000	5 900 000	2 100	2 100	200	3 100	2 800	3 100	2 600	1 320	336
AS	11 800 000	11 800 000	11 800 000	4 200	4 200	400	6 200	5 600	6 200	5 200	2 640	672
AR	11 800 000	11 800 000	11 800 000	4 200	4 200	400	6 200	5 600	6 200	5 200	2 640	672

Source: AIR MADAGASCAR

NB - la conversion des tarifs en devises (pour les non résidents) ou en monnaie locale (pour les résidents) se fait en fonction des taux de change

- pour les non-résidents, les billets sont payables en devises.

Tarifs à compter de Juin 1995

#### 4 - Redevances d'aéroport:

	National	Régional	International
Résidents	3 000 FMG	60 000 FMG	80 000 FMG
Non-Résident	8 000 FMG	80 FF	100 FF

Source: ADEMA

- Pour les non-résidents, les redevances d'aéroport pour les réseaux régional et international sont payables en devises

Tarifs à compter d'Avril 1996

## II - TARIFS FRETS

### 1 - Réseau Intérieur

Départ Antananarivo	Antsi- ranana	Maha- janga	Toama -sina	Fiana- rantsoa	Taola- gnaro	Toliary	Sam- bava	Nosy- Be	Sainte Marie	Moron- dava	Manan- jary
Normal (FMG/Kg)	2030	1660	1060	1390	2030	2030	2030	2030	1390	1390	1060

Source : AIR MADAGASCAR

Minimum de perception : 4 100 Fmg

Tarifs à compter de juin 1995

### 2 - Réseau Régional et International

#### TARIFS GENERAUX EN US DOLLARS

LIAISON	- 45 Kg	+ 45 Kg	Minimum de perception
Antananarivo-Réunion	1.40	1.10	40.00
Toamasina-Réunion			
Antananarivo-Moroni	1.75	1.30	40.00
Antananarivo-Dzaoudzi (via Mahajanga)	1.70	1.25	40.00
Antananarivo-Moroni-Anjouan	1.75	1.30	40.00
Mahajanga - Dzaoudzi	1.40	1.10	40.00
Antananarivo-Johannesburg	1.95	1.47	45.00
Antananarivo-Maurice	2.70	2.03	45.00
Antananarivo-Seychelles	3.31	2.46	45.00
Antananarivo-Paris	7.70	5.80	54.00
Antananarivo-Bordeaux-Lille- Mulhouse-Nice-Marseille-Strasbourg- Toulouse-Lyon	7.80	5.90	54.00
Antananarivo-Londres	17.13	12.84	67.00
Antananarivo-Zurich	16.26	12.17	67.00
Antananarivo-Bruxelles	16.62	12.46	67.00
Antananarivo-Nairobi	3.31	2.46	67.00
Antananarivo-Moscou	15.87	11.90	67.00
Antananarivo-Singapour	16.70	12.53	82.00
Antananarivo-Hong-Kong	17.50	13.09	82.00
Antananarivo-Taïpeh	18.72	14.06	82.00
Antananarivo-Tokyo	15.60	11.71	82.00
Antananarivo-Bombay	9.49	7.13	82.00
Antananarivo-New-York	17.77	13.53	86.00
Antananarivo-Washington	18.22	13.94	86.00

Source : AIR MADAGASCAR

Tarifs à compter de Juillet 1995

## **I - ENVOI DE LETTRES ET DE COLIS**

### **1 - LETTRES MISSIVES**

POIDS (Grammes)	REGIME INTERIEUR		REGIME INTERNATIONAL VOIE AERIEENNE	
	Voie terrestre	Voie aérienne	Droit fixe	Surtaxe par 5gr en plus
1 à 20	140 FMG	+ 40 FMG	500 FMG	Iles environnantes + 55 FMG
20 à 100	210 FMG	par 10 gr	700 FMG	Afrique Centrale + 80 FMG
100 à 250	400 FMG		1 330 FMG	Autres p. Afrique + 175 FMG
250 à 500	730 FMG		2 410 FMG	Europe + 175 FMG
500 à 1000	1 320 FMG		4 200 FMG	Amérique du Sud + 290 FMG
1000 à 2000	2 060 FMG		6 930 FMG	Autres Amériques + 255 FMG
				Asie-Océanie + 370 FMG

Aérogramme : 900 FMG (régime international)

Source: Paositra Malagasy - Antaninarenina

### **2 - ARTICLES D'ARGENT**

DESIGNATION	RÉGIME INTERIEUR (FMG)	REGIME INTERNATIONAL (FMG)
<b>Mandat-poste:</b>		
Droit fixe	300	
Droit proportionnel	30 par fraction de 5 000	
<b>Mandat de versement:</b>		
Droit fixe	100	540
Droit proportionnel	30 par fraction de 5 000	30 par fraction de 2 000
<b>Mandat-carte:</b>		
Droit fixe	540	4 550
Droit proportionnel	30 par fraction de 1 000	30 par fraction de 2 000
<b>Mandat télégraphique:</b>		
Droit fixe	630	

Source: Paositra Malagasy - Antaninarenina

### **3 - COLIS POSTAUX**

Au dépôt Régime intérieur	A LA LIVRAISON		
		Régime intérieur	Régime international
<b>Colis ordinaire:</b> (par voie de surface)	Droit de magasinage		
1-3 kg 1 600			
3-5 kg 2 000	Jusqu'au 10 <sup>e</sup> jour		
5-10 kg 3 120	A partir du 11 <sup>e</sup> jour	Gratuit	Gratuit
10-15 kg 4 160	Avec minimum de perception	200/jour/colis	200/jour/colis
15-20 kg 5 680		6 000	6 000
<b>Colis tarif : par avion</b> ci-dessus 900 Fmg 0.5 kg de surtaxe aérienne	Droit de présentation en Douanes	- - -	1 400 (petit paquet) 2 380 (colis/avion) 2 060 (colis/bateau)

Source: EMS MAILAKA - Tsaralalàna

**II - TARIF COURRIER ACCELERE INTERNATIONAL -  
 "E.M.S. MAILAKA"  
 EN FMG TTC (Chronoposte)**

DESTINATIONS POIDS	OCEAN INDIEN (FMG)	AFRIQUE (FMG)	EUROPE (FMG)	AMERIQUE DU NORD (FMG)	AMERIQUE DU SUD ASIE- OCEANIE (FMG)
. - de 250 gr	44 000	62 300	64 750	71 200	74 000
. 250 gr à 500 gr	67 375	80 500	83 605	89 250	92 695
. 500 gr à 1000 gr	78 518	86 000	89 250	122 170	126 735
. 1000 gr à 1500 gr	90 415	110 695	114 790	154 260	159 480
. 1500 gr à 2000 gr	101 260	151 380	157 380	184 260	190 920
. 2000 gr à 5000 gr	158 212	271 580	279 835	341 880	352 275
. 10 kg	180 230	319 590	324 955	442 200	449 625
. 15 kg	197 650	354 590	360 600	468 000	475 800
. 20 kg	223 610	406 510	423 735	513 890	535 665
. + de 20 kg			+ 6000 kg		
	3 600 FMG/kg ou fraction	4 600 FMG/kg ou fraction	6 000 FMG/kg ou fraction	7 000 FMG/kg ou fraction	8 000 FMG/kg ou fraction

Source : EMS MAILAKA - Tsaralalàna

**N.B. :**

\* Tarifs d'assurances :

-0,5 % de la valeur déclarée

Maximum de la déclaration : 1 000 000 FMG

\* Indemnité en cas de perte, de spoliation ou d'avarie:

-2 fois la taxe postale ou le montant de la valeur déclarée éventuelle.



### III - TAXES DE TELECOMMUNICATIONS

PRESTATIONS	Service Téléphonique et Téléfax		Service Télex	
<b>1 - Taxe de base (T.B.) (1)</b>	230 FMG		160 FMG	
<b>2 - Frais de raccordement (1)</b> - Pour un réseau de : * plus de 200 abonnés * 26 à 200 abonnés * moins de 25 abonnés	207 000 FMG (900 TB) 138 000 FMG (600 TB) 92 000 FMG (400 TB)		80 000 FMG (500 TB)	
<b>3 - Redevances annuelles d'abonnement et d'entretien d'une ligne principale (1) :</b> a - Redevance d'abonnement pour un réseau de : * plus de 2000 abonnés * 201 à 2000 abonnés * 26 à 200 abonnés * moins de 25 abonnés  b - Entretien ligne principale c - Entretien de l'appareil * appareil fourni par PTT * appareil fourni par abonné	140 300 FMG (610 TB) 100 050 FMG (435 TB) 76 580 FMG (346 TB) 120 060 FMG (522 TB)  27 600 FMG (120 TB)  46 600 FMG (200 TB) 18 400 FMG (80 TB)		- 288 000 FMG (1 800 TB)  si la ligne est urbaine  - 3 840 000 FMG (24 000 TB) si le rattachement est supérieur à 250 km	
<b>4 - Location d'une liaison spécialisée normale (LS) (1)</b> a - urbaine b - interurbaine (250 km)	115 000 FMG/mois (500 TB) 2 990 000 FMG/mois (13 000 TB)			
<b>5- Communications nationales (1)</b> a - urbaines ou locales  b - zonales (entre villes d'une même zone)  c - interzonales : * moins de 100 km * de 100 à 200 km * de 200 à 300 km * de 300 à 500 km * de plus de 500 km	230 FMG (1 TB par/6 mn) indivisibles 460 FMG (2 TB par minute)  460 FMG (2 TB) par min. 690 FMG (3 TB) par min. 920 FMG (4 TB) par min. 1 150 FMG (5 TB) par min. 1 380 FMG (6 TB) par min.		160 FMG (1 TB) par minute      640 FMG (4 TB) par minute	
<b>6 - Communication internationale (2)</b>	3 premières minutes	minute suivante	3 premières minutes	minute suivante
FRANCE	40 665	13 555	61 500	20 500
GRANDE BRETAGNE	72 831	24 277	60 141	20 047
ALLEMAGNE	72 831	24 277	60 141	20 047
SUISSE	67 458	22 486	60 141	20 047
BELGIQUE	67 458	22 486	60 141	20 047
REPUBLIQUE SUD AFRICAINE	67 173	22 391	36 414	12 138
ILE MAURICE	66 825	22 275	61 500	20 500
LA REUNION	14 061	4 687	24 228	8 076
LES SEYCHELLES	89 469	29 823	61 500	20 500
INDE	111 735	37 245	61 344	20 447
JAPON	80 922	26 974	61 344	20 448
SINGAPOUR	89 469	29 823	80 127	26 709
U.S.A.	94 569	31 523	30 561	10 187

(1) applicables à partir du 1.01.95

(2) applicables à partir du 1.10.94

Source : AGATE Ambatomena

## 9. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les coûts des terrains et constructions dépendent de plusieurs paramètres tels que : localisation et situation du terrain, matériaux de construction utilisés, mode de production (auto-construction, tâcheronnage, par entreprise de construction).

Le tableau suivant fournit les fourchettes des coûts actuels des terrains et de construction :

DESIGNATIONS	PRIX (1)
<b>Prix des terrains: (2)</b>	
- terrain domanial (3)	300 à 30 000 FMG/m <sup>2</sup>
- terrain privé:	
. centre ville	150 000 à 200 000 FMG/m <sup>2</sup>
. quartier résidentiel	250 000 à 300 000 FMG/m <sup>2</sup>
. banlieue	50 000 à 75 000 FMG/m <sup>2</sup>
<b>Coûts de location habitation:</b>	
- maison du type conventionnel au high standing	300 000 à 6 000 000 FMG/mois
- studio (environ 50 m <sup>2</sup> )	650 000 FMG/mois
<b>Coûts de construction:</b>	
- type conventionnel	300 000 à 900 000 FMG/m <sup>2</sup>
- type moyen standing	900 000 à 1 000 000 FMG/m <sup>2</sup>
- type high standing	1 200 000 à 1 800 000 FMG/m <sup>2</sup>
<b>Bâtiments industriels:</b>	
- vente	800 000 à 1 000 000 FMG/m <sup>2</sup>
- location	A partir de 2.5 \$/m <sup>2</sup> /mois

Sources: - Sociétés immobilières  
 - Direction des Domaines

Tarifs à compter de Juillet 1995

(1) A titre purement indicatif

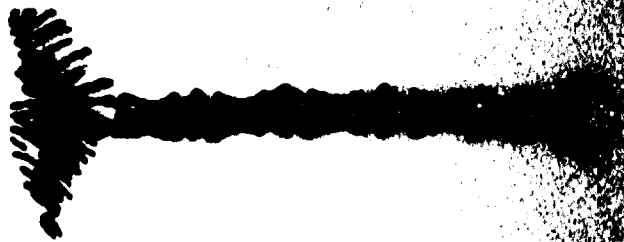
(2) Sous réserve de l'obtention d'une autorisation du Ministère de l'Intérieur et après avis conforme du Comité Technique interministériel ad'hoc, les étrangers peuvent acquérir un terrain n'excédant pas 20 ha et non à vocation agricole.

(3) Procédures d'acquisition de terrains domaniaux :

- . Affichage de la demande de terrain par l'Administration (Ministère chargé du Service des Domaines)
- . Travail de la Commission chargée d'attribuer le terrain demandé :
  - visite de terrain
  - enquête
  - évaluation
  - proposition de prix et mode d'acquisition du terrain.

Pour les entreprises en zone franche, les terrains domaniaux sont attribués par bail emphytéotique (cf ordonnance N° 62-064 du 27 septembre 1962 qui stipule : « la preuve du contrat d'emphytéose s'établira conformément aux règles de droit commun. A défaut de convention contraire, il sera régi par des dispositions spéciales. »).

Durée du bail emphytéotique : 20 à 50 ans renouvelables





**M**adagascar se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire. Le 10 Février 1993, Albert Zafy est élu Président de la III<sup>e</sup> République, une république démocratique et libérale. Le 16 Juin de la même année, l'Assemblée Nationale est élue. Les initiateurs de la III<sup>e</sup> République souhaitent alors instaurer une transparence dans la conduite des affaires publiques et dans le cadre d'intervention des partenaires institutionnels et privés qui concourent au développement économique et social du pays.

C'est ainsi que dans un contexte d'économie de marché, un climat de confiance et de partenariat s'est établi, offrant un essor nouveau tant dans le secteur privé industriel que dans celui des services.

Jusqu'à présent, les principales ressources économiques du pays proviennent de l'exportation de produits agricoles tels que la vanille, le café, les épices (clous de girofle, poivre noir, poivre vert...), ou encore les essences et huiles essentielles provenant de l'extraction de plantes à parfum comme l'ylang-ylang ou le géranium.

Interviennent aussi, parmi les premiers revenus de la Grande Ile, les produits de la pêche et les entreprises et industries de la Zone Franche travaillant plus particulièrement dans le domaine du textile. Le secteur du tourisme est la troisième source de revenus du pays, mais il n'est encore qu'à l'état embryonnaire.

Compte tenu de l'importance que revêtent l'aménagement harmonieux des zones touristiques et la sécurisation foncière, la loi sur l'accès à la propriété foncière pour les étrangers devrait être remaniée à l'avenir. En attendant, l'acquisition est possible à travers un bail emphytéotique renouvelable d'une durée de 18 à 50 ans, auprès de l'État. Cette mesure, entre autres, illustre la volonté politique du gouvernement de Madagascar à mettre en valeur l'immense potentiel d'un pays plein de richesses: développement du secteur privé, main-d'œuvre abondante et compétitive, conditions fiscales et juridiques avantageuses, ressources naturelles et touristiques exceptionnelles...

Convaincu que le tourisme est un secteur capable de contribuer efficacement et rapidement au développement économique et social, soutenu par des institutions et organismes internationaux (notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Coopération Française au Développement, et autres institutions et bailleurs de fonds), le gouvernement malgache a décidé de privilégier les projets et entreprises générateurs d'emplois et de valeur ajoutée, tout en préservant son environnement naturel et culturel.

**POUR MIEUX COMPRENDRE MADAGASCAR !**

# MADAGASCAR, UN CONCENTRÉ DE BEAUTÉ ET D'ÉMOTIONS

**E**n termes de position géographique, Madagascar bénéficie de plusieurs facteurs qui se combinent de façon positive:

- Localisée dans l'hémisphère sud, Madagascar peut jouer la contre saison;
- Étendue sur 1600 Km du Nord au Sud d'Antsirana (Diego-Suarez) à Taolagnaro (Fort-Dauphin), Madagascar, coupée par le Tropique du Capricorne, se trouve dans les mêmes latitudes que Bali, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti et Rio de Janeiro dans l'hémisphère sud, et Miami, la Havane et les îles Hawaï dans l'hémisphère nord;
- D'une étendue équivalente à celle de la France plus le Bénélux, la « Grande Ile » dispose d'un linéaire côtier très exceptionnel et d'une réserve de plages « écologiques » qui lui permettent de très grandes ambitions balnéaires;
- Notons enfin que la zone Sud-Est de l'Océan Indien, où Madagascar fait figure d'"Ile Continent" bénéficie déjà d'une "côte d'amour" sur le marché, grâce à l'excellente promotion qu'ont assurées l'île Maurice et les Seychelles.

Actuellement, on distingue 5 pôles d'entraînement. Ces cinq régions, ainsi remembrées, accusent des personnalités très différentes, soulignées encore plus par les noms qui leur ont été attribués.

**Région I: Hautes Terres (région d'Antananarivo-Antsirabe)**  
Une capitale qui est une ville paysage. La vigueur du relief offre des paysages et conditions climatiques très différenciés par rapport au reste du pays. Des sites de rizières en terrasses d'une grande beauté, quelle que soit la période de l'année.

**Région II: Côte des Îles Vierges (région de Nosy Be-Ambanja-Antsirana)**  
L'insularité sophistiquée: Nosy Be. L'étendue marine apprivoisée, sillonnée à la manière des aventuriers, les côtes étant un paysage où l'on se pose en quelques criques silencieuses et protectrices.

**Région III: Côte du Capricorne (région de Toliary-Ifaty-Morondava)**  
L'initiation du profane au milieu sous-marin, fait d'une vie multicolore et précieuse: la révélation du "monde du silence".

**Région IV: Côte des Épices (région de Taolagnaro)**  
Le plus beau découpage côtier de Madagascar pour l'implantation touristique balnéaire (mais avec une saison plus brève que Nosy Be et Toliary). Des plantes rares. Aperçu de la côte Sud-Est, contraste de la végétation sauvage des Pangalanes et de l'ordonnement des plantations de café et de sisal du Sud.

**Région V: Côte du Palissandre (région de Toamasina-Nosy Boraha)**  
La flânerie au fil de l'eau sur le très étrange réseau navigable des Pangalanes: des intimes voûtes de verdure aux larges échappées aquatiques évocatrices de l'Amazonie. L'exploration d'une jungle paisible bordant des paysages de plages vierges, la grandeur de la forêt primaire, la douceur de la plaine de rizières de Maroantsetra.

Cette identification de "destination-produit" concilie deux objectifs:

- établir Madagascar sur le marché international avec une image très forte;
- offrir une gamme de produits permettant un "tourisme à la carte".

Chaque pôle doit associer tourisme balnéaire et tourisme de découverte, et marquer la création d'une destination régionale, afin d'accréditer l'idée de l'existence, à l'intérieur de l'île-continent, d'une pluralité de destinations.

Madagascar ne manquera pas de retenir l'intérêt, de frapper l'imagination, de susciter l'envie.



Toussaint RAHARISON



Toussaint RAHARISON



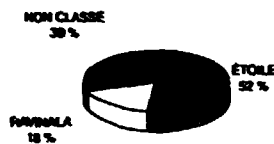
# UNE VOLONTÉ RÉELLE POUR UNE POLITIQUE TOURISTIQUE EFFICACE

**L**e gouvernement malgache souhaite mettre en valeur les points forts de Madagascar à travers **une politique de développement et de promotion du Tourisme et une stratégie volontariste et efficace.** Elle a pour objectif d'assurer dans l'ensemble des régions touristiques, un développement intégré, ordonné et durable du tourisme malgache. Parmi les mesures importantes mises en œuvre pour une incitation à l'investissement, nous pouvons relever:

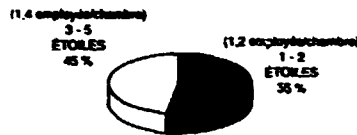
- **Réorganisation du cadre institutionnel:**  
Un dispositif organisationnel du tourisme adapté à l'évolution du secteur qui confère un rôle moteur au privé et aux structures de partenariat public/privé. Sont aujourd'hui opérationnels le Ministère chargé du Tourisme (Ministère du Commerce et du Tourisme), le Comité National pour le développement du Tourisme, la Cellule de Coordination du Développement Touristique, et 14 Délégations Régionales du Tourisme, dont les adresses sont disponibles auprès du ministère de tutelle
- **Amélioration des infrastructures de désenclavement et de transport.** Des dessertes régionales directes sur les principaux sites touristiques sont déjà opérationnelles. En ce qui concerne les dessertes internationales, outre l'aéroport de la capitale, les pistes d'atterrissage de la plupart des sites touristiques peuvent accueillir aujourd'hui des avions moyens porteurs longs courriers.
- **Amélioration des télécommunications.** Celles-ci ont fait un grand pas en avant; plus de la moitié des abonnés sont passés en plaque numérique. C'est-à-dire qu'ils bénéficient maintenant d'un réseau informatisé permettant une fiabilité et une plus grande rapidité des diverses opérations de télécommunication. Est aussi présent à Madagascar un système de téléphone cellulaire.
- **L'élaboration d'un Code du Tourisme** précisant le nouveau cadre juridique et législatif, ainsi que la réglementation et la normalisation du secteur, servira de balise à l'augmentation du parc hôtelier et du réceptif touristique, et l'adaptation des structures d'hébergement aux normes internationales.
- **Mesures de facilitation de l'accueil, de l'information et du séjour des touristes** par la création de la « Maison du Tourisme de Madagascar ».
- **Création en 1991 de l'Institut National du Tourisme et de l'Hôtellerie;** missions d'appui-conseil et formation en technologie hôtelière et touristique financées par l'Union Européenne, avec une formation décentralisée permettant de répondre sur place aux besoins des professionnels.
- **Intégration du Tourisme dans le Plan d'Action Environnemental et développement du tourisme de découverte** (Raid Gauloises, Mission du Commandant Cousteau...).
- **Application du nouveau Code des Investissements et incitation à l'investissement touristique,** en particulier sur le plan fiscal.
- **Création de l'Office du Guichet Unique,** pour alléger la procédure des demandes d'agrément des investissements.
- **Environnement sanitaire, social et sécurité:** plusieurs projets sont financés et soutenus par les bailleurs de fonds internationaux en faveur des secteurs de la Santé et de la Population notamment.
- **Actions promotionnelles** telles que la participation aux manifestations touristiques internationales et la mise en œuvre d'une "Action de mise en confiance auprès des prescripteurs d'investissements et de séjours touristiques" (financées par l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement).

# BILAN DU SECTEUR TOURISTIQUE

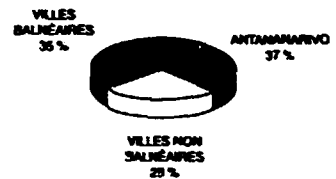
**P**our un nombre total de 371 hôtels et de 5 853 chambres, voici quelques informations sur ces établissements.



Ce premier schéma indique les chambres offertes par les différentes catégories d'hôtels.



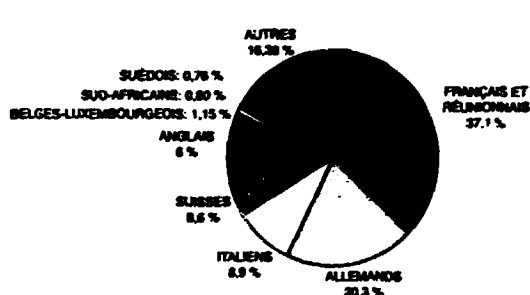
Tandis que celui-ci nous informe sur la ventilation des établissements par types de catégories d'étoile, ainsi que du ratio moyen d'emploi direct généré.



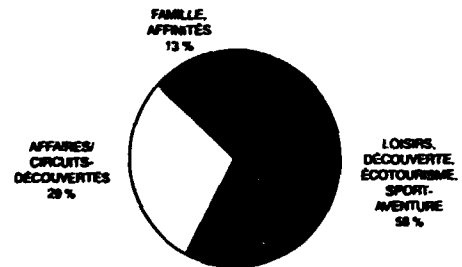
Ce dernier graphique nous renseigne sur la répartition de l'implantation de ces hôtels par zones géographiques.

Quant aux agences de voyages, en Décembre 1995, on en dénombrait 223, dont 64 créées cette même année. Elles emploient environ 2 493 salariés au total, dont 62% de femmes.

Concernant les visiteurs,

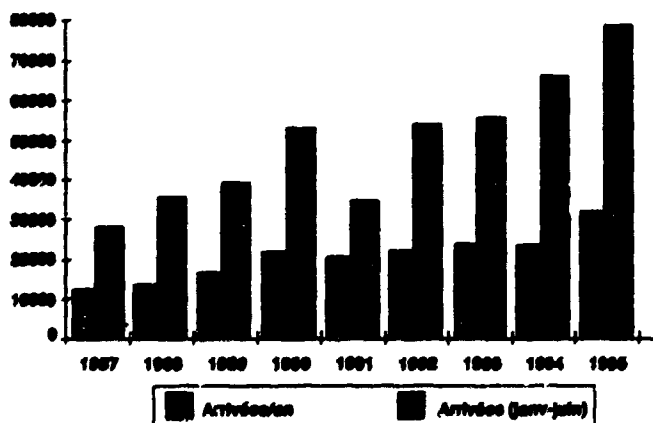


Répartition par nationalités des visiteurs non-résidents



Les raisons et motivations de leur séjour à Madagascar

Le taux d'occupation moyen des hôtels, ces quatre dernières années, tourne autour de 55% et la durée moyenne du séjour d'un non-résident à Madagascar a subi une progression continue, évoluant de 12 jours en 1990 à 18 jours en 1995.



Concernant la demande touristique, cet histogramme résume les arrivées des visiteurs non-résidents.

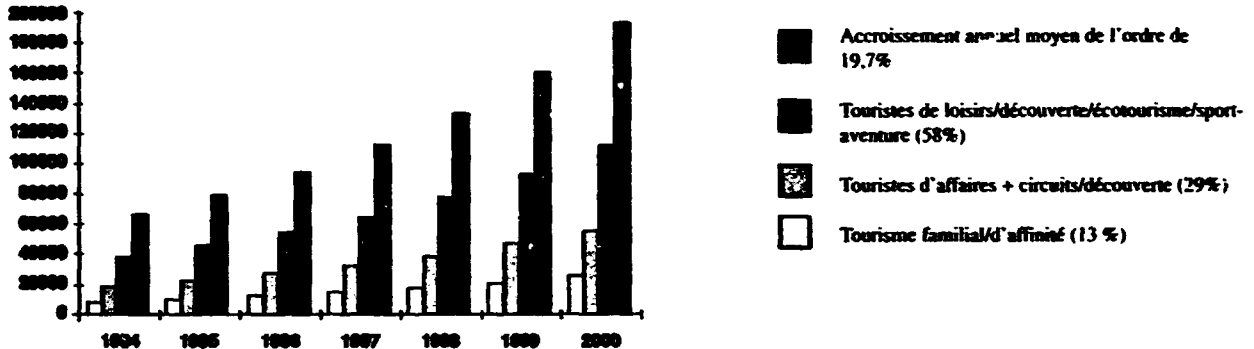
Les statistiques entendent par visiteurs non-résidents, non seulement les personnes ayant pour seul but un voyage touristique, mais aussi les hommes d'affaires associant ou non quelques jours de repos à leur voyage, ainsi que ceux qui viennent pour des visites familiales ou autres.



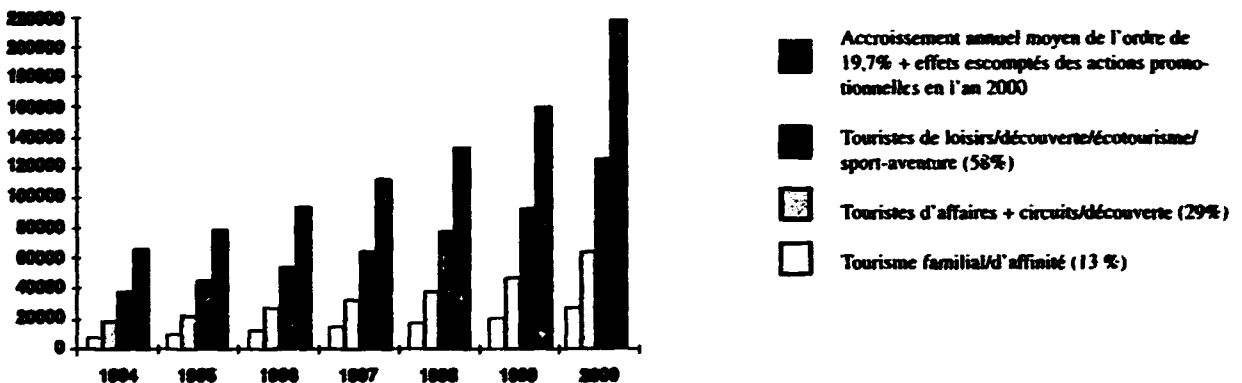
# PERSPECTIVES DU SECTEUR TOURISTIQUE

**E**ntre 1984 et 1990, la progression annuelle moyenne du flux touristique a été de l'ordre de 19,7%. Cet accroissement annuel moyen servira de base de calcul à l'évolution de la demande entre 1994 et l'an 2000.

Le scénario « au fil de l'eau » consiste à retenir l'hypothèse du maintien du taux moyen de l'accroissement annuel du nombre de touristes et de visiteurs.



Tandis que le scénario « volontariste » retient l'hypothèse d'une meilleure performance en l'an 2000 grâce aux actions promotionnelles intensives menées actuellement.



Pour répondre à cette progression, des structures d'accueil sont à réaliser en partenariat avec, ou par des investisseurs internationaux.

Il faut procéder à la réalisation d'environ 300 à 400 chambres par an, pour constituer un parc additionnel de 2200 chambres de classe internationale d'ici l'horizon 2000, réparties comme suit:

- hôtels balnéaires de haut de gamme sur des sites privilégiés (3 ou 4 complexes de 100 à 250 chambres)
- hôtels balnéaires de moyen de gamme sur l'ensemble des zones (4 ou 5 unités de 60 à 80 chambres)
- hôtels d'affaires et de circuits de haut de gamme, notamment dans la capitale et les centres urbains importants (3 ou 4 complexes de 80 à 200 chambres).

Afin d'améliorer les prestations de services, les opérateurs seront incités à valoriser et promouvoir le personnel local, notamment en ce qui concerne les cadres.

Les ratios suivants seront visés:

- hôtels 4 ou 5 étoiles: 2 employés par chambre (dont 20% de cadres)
- hôtels de 1, 2 et 3 étoiles: 1,5 employés par chambre (dont 10% de cadres)

## DES MESURES INCITATIVES

La capacité d'investissement du pays à travers son épargne nationale est encore très limitée. L'EC est la raison pour laquelle la nouvelle politique gouvernementale s'oriente vers la recherche de capitaux, d'investissements, de technologies et d'échanges. Cette liberté combinée le pays à se tourner vers des partenaires à long terme, publics et privés, réellement motivés pour promouvoir cette destination porteuse. Ainsi, un régime spécifique, réunissant des conditions fixées et juridiques avantageuses pour les entreprises et sociétés concernées en Zone Franche ou sous le Code des Investissements, a été élaboré.

Tandis que la Zone Franche Industrielle n'est accessible qu'aux investissements réalisés dans des activités de transformation tournées à 100% vers l'exportation, le Code des Investissements lui, a pour objet d'inciter les capitaux nationaux et étrangers à s'investir dans toute activité productive, agri. de contribuer au développement du pays. Ce régime préfère tout, convient tout particulièrement aux projets hôteliers, aux centres de loisirs ou d'activités nautiques, aux "tours operators", ou à toute société destinée à une activité touristique.

La demande d'accès à ce régime préférentiel doit être approuvée et un dossier relatif soumis au plan type. Ce dossier vaudra « cahier des charges » s'il est agréé.

La période d'exploitation effective convertie par l'agrément est de 10 ans pour les investissements de création ou de reconversion, et de 5 ans pour les investissements d'extension, de diversification ou de réhabilitation d'entreprise.

Les principaux avantages proposés par le Code des Investissements sont, sur le plan

- |   |  |
|---|--|
| - fiscal:   | - financier:   |
| Sous réserve d'une taxation minimum de 10% à l'importation, les entreprises agréées bénéficient   | Les dividendes, les excédents de fonds de commerce, les liquidations, les comptes courants, l'assurance, les emprunts, les droits de licence, les royalties, etc... peuvent être exemptés libéralement à l'étranger au dernier |
| • d'une exonération totale de la taxe d'importation douanière et de la TVA, sur les équipements nécessaires à la réalisation du projet.   |  |
| • d'une exonération de la taxe de la publicité financière sur les prêts bancaires pour le financement des investissements.  |  |
| • d'une exonération de l'impôt sur les Bénéfices des Sociétés pour les cinq premiers années d'exploitation effective, puis une réduction progressive du taux d'imposition jusqu'à la neuvième année. Aujourd'hui, le taux d'imposition est de 35% pour tous les secteurs. | - social<br>L'attribution automatique d'un permis de séjour aux investisseurs à compter de l'agrément du dossier   |

## QUELQUES AVANTAGES COMPARATIFS

• **Les coûts de construction**

En effet, ceci permet de voir relativement bien si l'un priverait d'attribuer un maximum de matières premières et matériaux locaux pour la réalisation des constructions. Il est envisageable de profiter des différences liées précitées des briques en terre réfractaire, des divers chauxes, naphtha, rabahe et autres produits pour les murs des hangars ou des passages de plage, ainsi que des multiples pierres précieuses et ornements, tel que le quartz, mais pour les finitions et accessoires des salles de bain et des bureaux de ports... L'unicité de l'utilisation des matériaux locaux est non seulement le résultat de l'investissement par le site, mais surtout il permet de mieux intégrer le projet dans son environnement. Utiliser des conditions à respecter, sur le plan architectural, pour l'un des projets par les différents architectes.

• **La sécurisation de l'investissement**

L'État malgache a adhéré à la convention-cadre de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI), organisme d'assurance de groupe de la Banque mondiale. Cet accord protège l'investisseur contre les risques non-commerciaux (tels que: guerre et trouble civil, rupture de contrat, expropriation, non convertibilité de la monnaie...). Cette assurance est à souscrire suivant des conditions bien précises à déterminer avec l'Agence.

Existent aussi des sociétés de capital-risque et de participation financière locales et étrangères, qui s'investissent au marché du tourisme et peuvent offrir, suivant les projets, des prêts sur du court ou du moyen terme. A ce titre, certaines banques étrangères comme la BAOI (BNPI), la BNI (Crédit Lyonnais) et l'UCB sont présentes à Madagascar.

• **Les facilitez pour les études de faisabilité**

De nombreuses études sur l'investissement dans le secteur du tourisme ont été réalisées au cours de la période 1989-1993. Citons:

- Etude sectorielle et d'impacts sociaux économiques et environnementaux (PNUD-1992)
- Schémas directeurs des zones touristiques prioritaires et études architecturales et foncières des infrastructures publiques liées à leur développement (PNUD-1992)
- Etudes de marché et plan marketing (BACCFD 1989; CEFEDCOI 1993)
- Typologie et étude de faisabilité des investissements touristiques répondant aux attens. 3 du marché à destination de Madagascar. (PNUD-ONUDA-1993)

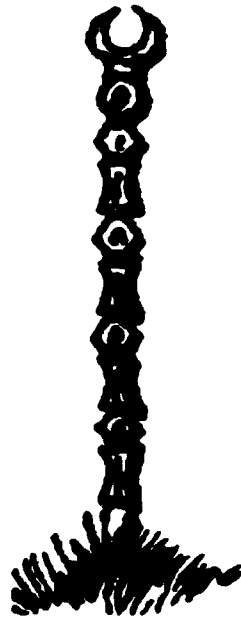
L'investisseur peut aussi commander une étude de faisabilité, sur des données et des bases propres à son projet, auprès de cabinets conseil ou de consultants de la place. Ceux-ci, outre l'expérience du terrain, ont l'avantage d'avoir accès rapidement aux informations, i. renseignements nécessaires à l'étude, mais aussi de maîtriser les procédures administratives et formalités de constitution des sociétés. Ce: cabinets offrent la plupart du temps un service de conseil en faisabilité et en financement, afin d'optimiser la rentabilité des projets.

• **Les coûts d'exploitation**

Ils sont aussi peu élevés, surtout en ce qui concerne le main d'œuvre (cf document disponible sur les Coûts des Facteurs). Peu cher aussi est l'approvisionnement pour la restauration: Madagascar regorge de fruits, légumes, viandes, poissons et fruits de mer, de quoi régaler et satisfaire les plus exigeants. Quant à l'approvisionnement en équipement et décoration, il est possible de réaliser un très beau cadre pour un investissement réduit. Les différents cotonnades tissés et imprimés sur place, une grande variété de produits artisanaux en vannerie, en bois précieux tels que le palissandre ou encore le bois de rose, et en pierres ornementales, servent autant d'objets d'inspiration pour créer un ensemble chaleureux, raffiné et accueillant. Cette ambiance laissera des souvenirs inoubliables aux clients et leur donnera envie de revenir et de conseiller la destination ou l'établissement à d'autres amis.

2.

**RICHESSES NATURELLES ET CULTURELLES EXPLOI-  
TABLES SUR LE PLAN TOURISTIQUE**



## UN LITTORAL ET DES ÎLES ENCORE VIERGES

**A**vec un linéaire de côte long de 5 000 km très peu exploité, avec ses multitudes d'îles et d'îlots qui sont autant de jardins isolés servant d'abris aux pêcheurs, Madagascar offre un large choix de décor à l'implantation d'une série de stations balnéaires de moyen et haut de gamme, avec pour conditions sine qua non de satisfaire aux trois impératifs suivants, dans le cadre de leur aménagement:

- la protection de l'environnement terrestre et marin,
- la gestion parcimonieuse du linéaire du littoral,
- le maintien d'une qualité architecturale irréprochable.

En matière d'infrastructures, les aménagements dans les domaines suivants doivent être menés:

- l'alimentation en eau potable (assurer la qualité),
- l'assainissement des eaux usées,
- la collecte des ordures ménagères (triage préalable par les producteurs: hôtels, restaurants, etc... ainsi que le compostage).



Des petites criques profondes où se réfugiaient les pirates du XVII<sup>e</sup> siècle, des longues plages aux inclinaisons douces vers un lagon transparent ou encore faisant face aux rouleaux mouvementés de l'océan... Il est presque incroyable que ces gisements touristiques empreints de tant de beauté et de sincérité, ne soient pas plus exploités dans un marché actuel du tourisme qui est en pleine expansion, alors que les destinations encore originales et nouvelles se font de plus en plus rares.

# UN GRAND POTENTIEL D'ACTIVITÉS NAUTIQUES

**D**es mesures incitatives sur le plan social et de l'emploi soutenues par l'Union Européenne, un régime fiscal et juridique avantageux proposé par le Ministère du Commerce et du Tourisme, des études de rentabilité et d'implantation menées par le Programme des Nations Unies pour le Développement font, plus particulièrement des régions de Nosy Be, Nosy Boraha (Sainte Marie) et Taolagnaro (Fort-Dauphin), les 3 sites identifiés comme zones prioritaires à l'investissement dans la stratégie de développement touristique actuel. Ceci afin de pouvoir répondre au plus rapide et de manière efficace, à la progression constante et continue des arrivées!

En effet, l'offre actuelle d'accueil est trop faible par rapport à la demande; aussi est-il important, dans un premier temps, d'attirer les investissements sur ces 3 régions prioritaires:

- **La région de Nosy Be - Ambanja - Antsiranana (Diego Suarez)** est considérée comme le point d'ancrage du développement touristique à cause de sa renommée, de la capacité de ses sites, de son climat et de son environnement propre aux activités nautiques.
- **La région de Nosy Boraha (Sainte Marie)** est une île offrant un havre de paix et de dépaysement exceptionnel grâce à la mer qui l'entoure, et aux possibilités offertes par l'intérieur de l'île même. Cependant, il faudrait procéder à un aménagement par petites unités intégrées, assurer l'alimentation en eau potable à partir des potentialités de surface et entreprendre des mesures d'accompagnement pour améliorer la capacité d'approvisionnement en produits comestibles à partir de l'île.
- **La région de Taolagnaro (Fort-Dauphin) - Toliary (Tuléar) - Morondava**, grâce à son linéaire de côte considérable, à ses nombreux sites aménageables, à la complémentarité mer/montagne, offre une belle ampleur et de riches possibilités d'activités telles que la navigation sur la côte et les îles, la pêche au gros, les excursions, par exemple.

L'accent mis sur ces destinations pôles servira de produit d'appel parallèlement à l'écotourisme et au tourisme de découverte, afin de promouvoir Madagascar au palmarès des destinations d'avenir.

## UNE FAUNE UNIQUE



*immense volière d'oiseaux et des poissons comme dans un aquarium viennent compléter la description pour l'essentiel, de cette faune unique au monde.*

**L**es derniers rescapés de la préhistoire forment une faune de « fossiles vivants » : toutes les races de tortues de terre ou de mer, les plus beaux et les plus grands caméléons du monde, dont les 2/3 des espèces existantes habitent Madagascar, et surtout les derniers survivants des lémuriens, incontestablement le plus célèbre de tous les animaux de Madagascar.

*En effet, Madagascar a la particularité d'héberger 95% des lémuriens du monde. On les appelle aussi babakoto, qui veut dire « petits grands-pères ».*

*Très protégés, car en danger de disparition, de beaux spécimens de crocodiles de plus de 3 mètres de long fréquentent les grands espaces aquatiques des Pangalanes. D'autres ont cherché refuge dans les rivières du Nord. Dans le lac sacré d'Anivorano, près d'Antsiranana, les crocodiles sont supposés réincarner des habitants d'un village englouti, et font l'objet d'un véritable culte.*

*60 espèces de serpents, tous inoffensifs, ont été recensées. Les plus spectaculaires sont les grands « Do » (un boa qui atteint 4 mètres) et les pythons. C'est dans les régions forestières de l'Est qu'habite le plus grand papillon du monde: l'Argema Mittrei, qui atteint 30 centimètres d'envergure. Des insectes à foison, une*

## DES PAYSAGES D'EXCEPTION

**D'**abord dans les grandes réserves fondées dans les différentes régions, et, en fait, encore partout dans l'île: les forêts et les cratères, les massifs coralliens et les cours des rivières apportent leur moisson de trésors naturels. Il reste plus de 60 000 km<sup>2</sup> de forêts, à travers laquelle ont été répertoriées plus de 19 000 espèces végétales, dont - c'est un record mondial - plus de 1 000 variétés d'orchidées, famille à laquelle appartient la vanille.



Au col de Ranopiso, dans l'arrière-pays de Taolagnaro au Sud-Est, au massif de Marojezy au Nord-Est, les falaises orientales ont conservé une végétation d'une extrême densité. Toute la presque île de Masoala, en raison sans doute de la difficulté d'accès, abrite la seule forêt vierge du pays où tout reste à découvrir. Les pluies de l'Est entretiennent les réserves les plus précieuses dont le peuplement varie selon l'altitude. Dans les vallées d'Antalaha et de Maroantsetra, le bois de rose et l'ébène subsistent encore. Le ravinala, appelé « arbre du voyageur » parce que son tronc est une véritable réserve d'eau potable et le volotsangana, une grappe de bambous géants aux cimes recourbées, repoussant sur les terres incendiées, sont caractéristiques du paysage malgache.

Dans l'ouest, il existe toutes sortes de variétés de palmiers et des forêts entières de baobabs, qui mènent progressivement vers le bush du Sud, végétation particulière à Madagascar, où règnent buissons épineux, aloès, etc...



Alors que l'Afrique toute entière n'abrite qu'une seule variété de baobabs, Madagascar recèle sept variétés, plus surprenantes les unes que les autres, comme le baobab nain, le pachypodium ne mesurant pas plus de 30 cm de haut! L'émerveillement du voyageur est garanti.



## UN ARTISANAT ORIGINAL



**A** travers l'artisanat malgache, on retrouve les influences de l'Afrique et de l'Asie. Le mélange de ces origines donne naissance à une expression artistique et un travail bénéficiant des qualités de ces deux esprits. Tant varié que haut en couleurs, l'artisanat malgache, suivant les spécialités de chaque région, est aussi souvent très riche dans le travail qu'il présente. La minutie des brodeuses de nappes, la précision du sculpteur de statuettes, la finesse du travail du marqueteur et la patience des femmes tissant le raphia et la rabane, sont des atouts essentiels pour un résultat aussi divers qu'original. L'artisanat malgache est très apprécié des touristes lors de leurs promenades dans les marchés.



## DES COUTUMES ENCORE PRÉSERVÉES...

**M**adagascar est particulièrement riche en traditions avec ses 18 tribus, qui ont chacune gardé leurs danses, chansons et coutumes propres. Cependant, certaines traditions se pratiquent à travers tout le pays avec une même unité. Voici quelques unes de ces pratiques les plus spectaculaires.

L'art du Kabary, discours ou palabre, reste une véritable science. Lors des cérémonies mortuaires, de mariage ou de réunion publique, de véritables « professionnels de la palabre » - figurant comme tel dans l'annuaire téléphonique - mettent leur talent au service d'une famille ou d'un camp. Avec une incroyable maîtrise d'une sorte de démarche en « entonnoir », ils utilisent les images les plus incongrues, les formules les plus nébuleuses, pour amener leurs patients auditeurs vers une conclusion brutale, définitive qui ne souffre aucune discussion après d'aussi brillantes démonstrations.

Les Hiragasy, sont des spectacles populaires de chants et de danses dans les villages des Hautes Terres. Elles donnent souvent lieu à des concours entre plusieurs groupes de danseurs.

On ne le dira jamais assez, tout, à Madagascar, s'enracine dans l'univers ésotérique des ancêtres. L'art lui-même s'inspire des traditions ancestrales. Les villages Zafimaniry sont de véritables musées de plein air: supports des toits, poutres, portes et fenêtres sont ornés de chefs-d'œuvre de gravures entrelacées. En pays Mahafaly, l'art s'est appliqué aux tombeaux. Ceux-ci sont parés de statues et de aloalo, longues planches sculptées et gravées de dessins géométriques.

A partir du mois de septembre, quelques touristes étonnés peuvent rencontrer dans les rues, des villes des hauts plateaux, une procession joyeuse et bigarrée transportant les restes d'un parent défunt. C'est le Famadihana qui fête, au sens littéral, le « retournement » des morts. Le culte des ancêtres est une tradition très importante et respectée des malgaches.



**LE SECTEUR DU TOURISME  
À MADAGASCAR,  
UNE VALEUR SÛRE POUR  
LES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX !**



## ADRESSES UTILES

**MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME**  
Tombazaza  
BP 610 - Antananarivo 101 - Tél: 262.98

**LA MAISON DU TOURISME DE MADAGASCAR**  
Place de l'Indépendance, Antananarivo  
BP 3224 - Antananarivo 101 - Tél: 325.29 - Fax: 325.37  
Responsable: Mme RANDRIANJAFISOLO Irene Andriana

**CCDT - Cellule de Coordination Pour le Développement du Tourisme**  
BP 51 Bis - Antananarivo 101 - Tél: 223.27

**INTH - Institut National du Tourisme et de l'Hôtellerie**  
BP 8043 - Antananarivo 101 - Tél: 344.79/332.22

**MINAS Sarl - CABINET CONSEIL ET CONSULTANT**  
BASE DE DONNEES PROFESSIONNELLE  
BP 4011 - Antananarivo 101 - Tél: 338.67 - Fax: 248.51

### GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS TOURISTIQUES

**TOP - Association Professionnelle des Tours Opérateurs Réceptifs de M'scar**  
C/O Madagascar Airlines - Madagascar HILTON, Anisy  
Antananarivo 101 - Tél: 241.92 - Fax: 252.70

**GAST Groupement des Associations et Syndicats du Tourisme**  
C/O SOFITRANS, 2 Rue Andrianampoinerina, Antananarivo  
BP 8310 - Antananarivo 101 - Tél: 223.30 - Fax: 203.90

**SIHM - Syndicat de l'Industrie Hôtelière de Madagascar ou**  
**ASHORT - Association des Hôteliers et Restaurateurs de Madagascar**  
C/O Le HINTSY HOTEL DE L'IKOPA - Pl. 4 Rue d'Ambohimantambola  
BP 8421 - Antananarivo 101 - Tél: 263.79 - Fax: 264.14  
Responsable: Mme RAMANGALAHY RAJAONARISON Emilien

**AAVM - Association des Agences de Voyages de Madagascar**  
C/O TRANSCONTINENTS - 10, Avenue de l'Indépendance  
BP 541 - Antananarivo 101 - Tél: 223.98 - Fax: 283.65

**GLVM - Groupement des Loueurs de Véhicules de Madagascar**  
C/O AVIS - 3, rue Patrice Lumumba, Tsaralalana  
Antananarivo 101 - Tél: 204.35/340.80 - Fax: 216.57  
Responsable: Mr RAMANANTSOA Alain

**Groupement Int.-professionnel du Tourisme de Mahajanga**  
C/O Hôtel de France - Avenue Maréchal Joffre  
BP 45 - Mahajanga 401 - Tél: 237.81

**Groupement des Opérateurs Touristiques de Morondava**  
C/O Hôtel le RENALA  
BP 163 - Morondava 613 - Tél: 520.89/521.74  
Responsable: Mr KOLO Jean Louis

**Association des Opérateurs Touristiques de Tohiary**  
C/O PLAZZA HOTEL - Boulevard Lyautéy  
BP 486 - Tohiary 601 - Tél: 419.00 - Fax: 419.03

**Groupement Interprofessionnel Fianarivon du Tourisme**  
C/O Hôtel COTSOYANNIS  
BP 1129 - Fianarantsoa 301 - Tél: 514.86 - Fax: 505.68

**Association Hôtelière et Touristique d'Antsirabe**  
C/O HOTEL DES THERMES  
BP 72 - Antsirabe 110 - Tél: 487.61/497.62 - Fax: 492.02

**Groupement Interprofessionnel de l'Hôtellerie et du Tourisme de la Région de Toamasina**  
C/O HOTEL NEPTUNE - Cours de Ratsimilaho  
BP 538 - Toamasina 501 - Tél: 322.26 - Fax: 324.26

**Groupement des Opérateurs du Tourisme de Sambava**  
C/O Hôtel LAS PALMAS  
BP 120 - Sambava 208 - Tél: 87

**Groupement des Opérateurs du Tourisme d'Antsirana**  
C/O Restaurant Bar Le VENILLA - Rue Surcouf  
BP 194 - Antsirana 201 - Tél: 229.25

**Association des Opérateurs Touristiques de Farafangana**  
SIDI HOTEL  
BP 80 - Manakara 316 - Tél: 212.04

### TRANSPORTS AERIENS

**AIR MADAGASCAR**  
31, Avenue de l'Indépendance  
BP 437 - Antananarivo 101 - Tél: 222.22 - Fax: 337.60

**AIR FRANCE**  
29, Avenue de l'Indépendance  
BP 1307 - Antananarivo 101 - Tél: 223.21/263.00 - Fax: 291.03

**ARIO - AIR MAURITIUS**  
77, Rue Solombavambahoaka François, Antsahavola  
BP 3673 - Antananarivo 101 - Tél: 359.90

**INTER AIR**  
Galerie Marchande Hôtel Madagascar Hilton, Anisy  
BP 959 - Antananarivo 101 - Tél: 224.06/224.52

**TAM - Travaux Aériens de Madagascar**  
Galerie Marchande Hôtel Madagascar Hilton, Anisy  
BP 876 - Antananarivo 101 - Tél: 315.01/341.09

**SOMACRAM**  
12 Rue Indira Gandhi, Tsaralalana  
BP 1997 - Antananarivo 101 - Tél: 265.63/279.52 - Fax: 333.27

**MAS - Madagascar Air Service**  
3, rue Patrice Lumumba, Tsaralalana  
Antananarivo 101 - Tél: 308.88 - Fax: 231.79

**AERoclUB DE TANANARIVE**  
18, Rue Jean Jaurès, Ambahomina  
BP 1698 - Antananarivo 101 - Tél: 332.19

**HENRI FRAISE TRAVEL SERVICE**  
Rue Ravoanaharinarivo, Antananarivo  
BP 28 - Antananarivo 101 - Tél: 283.72/227.21 - Fax: 291.23

**MADAGASCAR FLYING SERVICE**  
BP 947 - Antananarivo 101 - Tél: 313.27/352.06 - Fax: 252.06

### AUTRES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

**OFFICE DU GUICHET UNIQUE**  
C/O Ministère de l'Économie et de la Promotion des Investissements  
BP 674 - Antananarivo 101 - Tél: 202.84

**ANAE - Association Nationale d'Acteurs Environnementaux**  
Lot IVS 45, Antanimena  
Antananarivo 101 - Tél: 322.89 - Fax: 227.00

**ANGAP - Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées**  
BP 1424 - Antananarivo 101 - Tél: 305.18 - Fax: 319.94

**ONE - Office National de l'Environnement**  
Antanimena  
BP 822 - Antananarivo 101 - Tél: 312.41/259.99 - Fax: 306.93

**ICTE - Institut pour la Conservation des Environnements Tropicaux**  
Tombazaza  
BP 3715 - Antananarivo 101 - Tél: 321.23 - Fax: 321.23

**WWF - World Wildlife Fund**  
BP 738 - Antananarivo 101 - Tél: 348.85/346.38 - Fax: 348.88

**Union Européenne (FED)**  
Immeuble Ny Havana, 67 Ha  
BP 746 - Antananarivo 101 - Tél: 242.16

**PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement**  
Rue Rainivo, Antsahavola  
BP 1348 - Antananarivo 101 - Tél: 234.90/219.07 - Fax: 333.15

**ONUDI - Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel**  
Rue Rainivo Antsahavola  
BP 1348 - Antananarivo 101 - Tél: 348.59/347.96 - Fax: 347.96

**BANQUE MONDIALE**  
1 Bis, rue Patrice Lumumba, Tsaralalana  
BP 4140 - Antananarivo 101 - Tél: 289.17/287.77 - Fax: 329.02

**CFD - Caisse Française de Développement**  
Rue Razanaloambana, Ambohijanivo  
BP 557 - Antananarivo 101 - Tél: 200.46 - Fax: 347.94

**MFCAC - Mission Française de Coopération et d'Actions Culturelles**  
3, Rue Jean Jaurès, Ambahomina  
BP 834 - Antananarivo 101 - Tél: 212.95/228.58 - Fax: 341.20

**FIARO - Financière d'Investissement ARO**  
Rue Jules Ramavo, Immeuble ARO, Ampelohita  
BP 725 - Antananarivo 101 - Tél: 342.60 - Fax: 221.47

**BNI - C/Crédit Lyonnais**  
74, Rue du 26 Juin 1960  
BP 174 - Antananarivo 101 - Tél: 228.00/239.51 - Fax: 337.49

**BMOI - Banque Malgache de l'Océan Indien**  
Place de l'Indépendance, Antanimena  
BP 25 Bis - Antananarivo 101 - Tél: 346.09 - Fax: 346.10

**UCB - Union Commercial Bank**  
77, Rue Solombavambahoaka, Antsahavola  
BP 197 - Antananarivo 101 - Tél: 272.62 - Fax: 287.40

**AVAMA - Association des Vanneries de Madagascar**  
Cité Artisanale Masikara, Andravoahangy  
Antananarivo 101 - Tél: 331.49

**UAMA - Union des Artisans de Madagascar**  
Cité Artisanale, Andravoahangy  
BP 7136 - Antananarivo 101 - Tél: 207.53

### AUTRES INSTITUTIONS CONCERNÉES

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
Anisy  
BP 448 - Antananarivo 101 - Tél: 211.98

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
Anisy  
BP 2310 - Antananarivo 101 - Tél: 236.84

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MÉTÉOROLOGIE**  
Anisy  
Antananarivo 101 - Tél: 246.04/227.19

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES LOISIRS**  
Antanimena  
BP 305 - Antananarivo 101 - Tél: 270.92/312

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT**  
Antanimena  
BP 451 - Antananarivo 101 - Tél: 272.92

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ**  
Ambohitahy  
BP 88 - Antananarivo 101 - Tél: 236.94

